

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 août 2005
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
du représentant suppléant du Brésil au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu une lettre, datée du 5 août 2005, du Ministre des relations extérieures du Brésil, indiquant que M. Carlos Sérgio Sobral Duarte a été nommé représentant suppléant du Brésil au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

